

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 27 septembre 2024
Délibération n°15

L'An deux mille vingt-quatre le vingt-sept septembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le dix-neuf septembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - HERMITTE Jean-Pierre - KIRKYACHARIAN Luc - SEMIOND Philippe - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - JEANNE Virginie - VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard - PRAT Christelle - GIRAUD Matthieu

Absents :

Procurations : BARONNAT Bernard à ADISSON Franck - MOUGIN Rémi à GRANET Alice - VIESSANT Céline à MOREAU Gaëlle - MOSSO Véronique à VERNET Laurent

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT AU MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES PORTANT SUR L'ETUDE DES RESSOURCES EN EAU DU HAMEAU DE PUY-AILLAUD

Madame le maire rappelle que par délibération n°7 du 27 janvier 2021, le conseil a approuvé l'attribution d'un marché public de prestations intellectuelles relatif à la réalisation d'une « *Etude hydrogéologique des ressources en eau du hameau de Puy-Aillaud* » avec le bureau d'études HYDRO B CONSEIL pour un montant de 39 242.00 € HT (47 090.40 € TTC).

Madame le maire expose qu'à l'occasion du règlement du décompte définitif du marché, il est apparu que les sous-totaux figurant dans la proposition de la société, et se rapportant aux prestations prévues dans les tranches optionnelles 1 et 3 sont erronés, conduisant à un montant total de la tranche optionnelle inexact.

En conséquence le montant du marché notifié tel que figurant dans la délibération du 27 janvier 2021 doit être réajusté.

Par ailleurs, certaines prestations initialement prévues au marché n'ont pas été exécutées, conduisant à une diminution du montant de la prestation.

Madame le maire expose qu'il y a donc lieu de conclure un avenant au marché initial, qui détaille la nature et le montant des plus et moins-values, et indique le nouveau montant du marché (41 002.00 € HT, soit 49 202.40 € TTC).

Madame le maire demande au conseil de l'autoriser à signer cet avenant, joint à la présente et dont elle fait lecture.

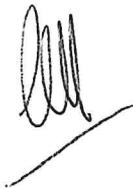
Vu la délibération n°7 du 27 janvier 2021 ;
Vu le marché signé le 29 janvier 2021 entre le bureau d'études HYDRO B CONSEIL et la commune de Vallouise-Pelvoux ;
Vu les articles L.2121-29 et L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** madame le maire à signer l'avenant n°1 au marché de prestations intellectuelles relatif à la réalisation d'une « *Etude hydrogéologique des ressources en eau du hameau de Puy-Aillaud* » avec le bureau d'études HYDRO B CONSEIL, portant le nouveau montant du marché à 41 002.00 € HT, soit 49 202.40 € TTC ;
- **Autorise** madame le maire à signer tout acte ou document relatif à cet avenant ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER



Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales